



**HAL**  
open science

## Foucault aux prises de la pensée néolibérale

Martin Quesnel

► **To cite this version:**

Martin Quesnel. Foucault aux prises de la pensée néolibérale. Revue Interdisciplinaire d'Etudes Juridiques, 2017, Penser le droit public avec Michel Foucault, 79, pp.131-136. hal-03829809

**HAL Id: hal-03829809**

**<https://hal.science/hal-03829809>**

Submitted on 1 Dec 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Journée d'études Michel Foucault :

---

## Foucault aux prises de la pensée néolibérale :

*Martin Quesnel, MCF en droit public à l'Université de Cergy-Pontoise*

Il est à l'évidence particulièrement agréable et stimulant de plonger dans la pensée de Foucault, et plus encore d'y confronter ses connaissances de juriste, pour découvrir combien ce penseur invite à décroquer les savoirs, et à éprouver les théories classiques pour en écarter les faux-semblants. Le mérite de Fatou Ba Sene est donc grand d'avoir organisé cette rencontre autour de Foucault et d'avoir proposé une réflexion très stimulante sur le libéralisme dans la pensée de cet auteur majeur.

Mais l'effet que produit la lecture de Foucault et de ses commentateurs peut bel et bien s'apparenter à un certain vertige. Le vertige est sans doute ce qui menace le juriste qui se plonge dans la pensée de Foucault. Vertige d'une pensée à la fois universelle et très hostile aux outils habituels de la science politique et du droit.

Lire Foucault se résume ainsi parfois à ressentir la vérité en tournant le dos à des certitudes longuement acquises. Un peu comme s'il s'agissait de prendre un psychotrope aux effets puissants, dont on sait avec un certain soulagement qu'ils seront éphémères. Il s'avère par exemple difficile de confronter la vision classique du publiciste, marquée par la notion de souveraineté comme fondement de l'Etat, avec certains écrits de Foucault, et particulièrement ceux « de la fin », c'est à dire les deux cours au Collège de France, dont *Naissance de la biopolitique*, en 1979<sup>1</sup>. L'expérience procurée par la lecture de Michel Foucault est donc un voyage au-delà du miroir de nos connaissances, et c'est un voyage absolument passionnant.

La lecture de cet auteur réserve toutefois son lot d'étonnement et d'inattendu, notamment dans la partie de son œuvre réservée à l'analyse de l'économie. La première source d'étonnement qui peut apparaître à la lecture des écrits de Foucault sur le libéralisme et le néolibéralisme – que Fatou Ba Sene relève dès son introduction – concerne le décalage entre le positionnement idéologique qui lui a été attribué à la suite de ses engagements publics<sup>2</sup>, et sa description méticuleuse du néolibéralisme, exempte *a priori* de toute critique de fond. Peut-être peut-on y voir l'exercice de ce que Foucault nomme « *parrêsia* », et qui renvoie à une attitude déterminée à l'égard de la vérité. Foucault voit dans la *parrêsia* un risque pris par celui qui dit la vérité qu'il s'approprie comme opinion face à celui à qui il parle. La *parrêsia* implique alors une certaine forme de courage<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> FOUCAULT (M.), *Naissance de la biopolitique. Cours au collège de France. 1978-1979*, Gallimard-Seuil, coll. Hautes Etudes, 2004, 368 p.

<sup>2</sup> Il suffit de citer ici et entre autres son adhésion au parti communiste, certes courte, entre 1950 et 1952, ou bien plus tard, en septembre 1977, sa présence au forum de la « deuxième gauche » organisé par *Le Nouvel Observateur*.

<sup>3</sup> FOUCAULT (M.), *Le gouvernement de soi et des autres : le courage de la vérité*, leçon du 1<sup>er</sup> février 1984, Gallimard et Seuil, 2009.

Ainsi pourrait-on voir dans certaines des recherches de Foucault, et en particulier celles sur le libéralisme qui donnent lieu à de nombreuses controverses, un exercice guidé par cette allégeance à la *parrêsia*. Foucault se fait un devoir de traiter avec considération toute idée dans laquelle il identifie une part importante de vérité. La démarche du philosophe n'est pas tant celle d'un commentateur que celle d'un diagnosticien<sup>4</sup>, il entend s'imprégner d'une pensée et la restituer dans sa vérité pure sans chercher systématiquement à faire apparaître les éléments avec lesquels il pourrait se sentir personnellement en opposition.

L'intérêt de Foucault pour le libéralisme peut d'ailleurs être recherché dans ce qu'il appelle les *régimes de véridiction*, c'est à dire les systèmes de pensée censés indiquer quelle est la vérité. Dans son cours au collège de France *Naissance de la biopolitique*, Foucault estime voir dans le marché un lieu de *véridiction*<sup>5</sup>. L'œuvre du philosophe ne permet pas d'interpréter simplement l'opinion qu'il peut porter sur l'ensemble des sujets dont il s'est emparé.

On peut néanmoins être déboussolé par l'un des points de départ de l'analyse foucauldienne : le néo-libéralisme, entendu comme un mouvement unitaire, avec une généalogie commune qui dépasserait les diversités chronologiques et géographiques<sup>6</sup>. C'est par exemple la critique adressée à la pensée de Foucault sur le néo-libéralisme par Serge Audier, qui a publié ces dernières années deux ouvrages : un sur le colloque Lippman, considéré comme moment fondateur de cette dynamique néo-libérale, et une sorte de « contre-histoire » des néo-libéralismes<sup>7</sup>.

On peut notamment se demander si l'économie sociale de marché mise en place en Allemagne est une évolution de la doctrine ordolibérale, et constitue à ce titre une des branches du néolibéralisme. Les deux principales branches du néo-libéralisme, à savoir l'ordolibéralisme allemand des années 30 puis 50, et le libéralisme américain de l'école de Chicago, qui ont été souvent rapprochées, sont clairement distinguées dès lors qu'il est question de l'économie sociale de marché : « *ce qui a retenu l'attention dans ce néo-libéralisme américain, c'est un mouvement tout à fait opposé à ce que l'on trouve dans l'économie sociale de marché en Allemagne : alors que celle-ci considère que la régulation des prix par le marché – seul fondement d'une économie rationnelle est de soi si fragile qu'elle doit être soutenue, aménagée, « ordonnée » par une politique interne et vigilante d'interventions sociales (impliquant des aides aux chômeurs, des couvertures des besoins de santé, une politique du logement, etc), ce néo-libéralisme américain cherche plutôt à étendre la rationalité du marché [...]* »<sup>8</sup>. Y a-t-il donc une origine commune suivie d'une

---

<sup>4</sup> Dans son dialogue avec Raymond Aron le 8 mai 1967, dont les archives sonores sont accessibles en ligne, Foucault estimait que le rôle du philosophe est d'être « non pas le théoricien de la totalité, mais le diagnosticien d'aujourd'hui ».

<sup>5</sup> *Naissance de la biopolitique, op. cit.*, p. 33.

<sup>6</sup> C'est la remarque faite par G. BOUDIC in « Michel Foucault et la social-démocratie, retour sur un rendez-vous manqué », Le petit séminaire critique, Faculté de droit de Nantes, 15 octobre 2015, non publié.

<sup>7</sup> AUDIER (S.), *Le Colloque Walter Lippmann. Aux origines du néo-libéralisme*, Latresnes, Editions du Bord de l'eau, 2008 ; et *Néo-libéralisme(s) - Une archéologie intellectuelle*, Grasset, 2012.

Ajoutons à ces ouvrages un essai consacré directement à Foucault face au néolibéralisme : *Foucault, le néo-libéralisme et nous. Essai*, Grasset, 2014.

<sup>8</sup> FOUCAULT (M.), *Naissance de la biopolitique, op. cit.*, p. 328-329

scission entre ces deux voies très différentes par la suite ? Que penser de cette imprécision dans l'étude faite pour Foucault ? L'idée de base de Foucault pour évoquer un seul et unique néolibéralisme semble bien être « l'individu-entreprise », comme le relève Serge Audier. Et plus généralement, l'unité qu'il entend rechercher au prix de quelques artifices est sans doute liée à sa volonté de rendre compte du pouvoir dans sa réalité sociale et économique. Il est utile pour lui de démontrer comment le néolibéralisme permet de gouverner les hommes en partant de leur propre liberté, plutôt que de gouverner en ne partant que d'un pouvoir étatique extérieur au jeu du marché.

Fatou Ba Sene a ainsi bien montré que la volonté de Michel Foucault était de proposer, dans ses deux cours au Collège de France une « histoire de la gouvernementalité ». C'est en effet un renversement de la logique de l'analyse du libéralisme, puisqu'au lieu de s'intéresser aux ressorts de cette idéologie, Foucault observe les éléments de son efficacité. Foucault part d'une problématique qui lui est propre et qui caractérise le pouvoir à ses yeux, à savoir les dispositifs de sécurité, puis il en vient à une réflexion sur le néolibéralisme économique et ses effets politiques. On en vient alors à s'interroger sur les outils conceptuels de Foucault. Quelle différence peut-on faire entre la gouvernementalité et le gouvernement, voire pour prendre un mot à la mode, la gouvernance ? Peut-être peut-on y voir une distinction entre un objectif et des moyens. La gouvernementalité est présentée comme un processus non institutionnel, une technique qui s'enracine dans la réalité des rapports au sein de la population. C'est l'un des points sur lesquels Foucault ignore les outils et concepts classiques du droit public pour proposer une analyse plus empirique des rapports de pouvoir au sein de la société économique.

L'autre question qui se pose est alors de savoir ce qui définit, en définitive, ces *mécanismes de sécurité* qui se substituent aux mécanismes disciplinaires ? Les premiers partent d'une réflexion sur l'origine des situations, tandis que les seconds se contentent de définir le permis et le défendu. L'on pourrait alors considérer que Foucault présente malgré tout la gouvernementalité libérale comme un accomplissement de l'histoire, c'est à dire une évolution issue de la connaissance et de l'analyse de mécanismes et de situations passés, alors qu'il semble exclure par ailleurs une telle démarche historique.

Il apparaît par ailleurs, au travers de certains aspects de sa réflexion sur le néolibéralisme, que Foucault évince en grande partie, avec l'économie politique, le droit, et singulièrement le droit constitutionnel. Le juriste qui lit Foucault s'interroge alors sans doute par réflexe sur la limitation du gouvernement *extérieure* à celui-ci. Foucault n'envisage en effet que la limitation du gouvernement *interne* au système néolibéral. Mais il le justifie : le droit, via le contractualisme, demande au sujet de renoncer à certains droits pour en protéger d'autres<sup>9</sup>, tandis que le libéralisme n'envisage que la poursuite par l'individu de son intérêt propre. Foucault ne construit-il pas ainsi une

---

<sup>9</sup> *Naissance de la biopolitique, op. cit., p. 278.* Foucault écrit : « *Qu'est-ce qui caractérise le sujet et de droit ? C'est qu'il a au départ des droits naturels, bien sûr. Mais il devient sujet de droit, dans un système positif, lorsque ces droits naturels, il a accepté au moins le principe de les céder, il a accepté au moins le principe d'y renoncer, il a souscrit à une limitation de ces droits, il a accepté le principe du transfert.* »

forme d'incompatibilité du droit public tel qu'il est conçu depuis l'origine et de l'économie politique? La question est vaste, et tenter d'y répondre conduirait nécessairement à interpréter au-delà de leurs fins certains écrits de Foucault, mais il demeure frappant de constater combien l'analyse foucauldienne bouscule les concepts du droit public.

On peut plus précisément se demander, en lisant Foucault à propos de la gouvernementalité libérale, comment doivent être fixées les limites de l'intervention du gouvernement, ce qui revient à se demander comment l'on peut garantir l'autonomie de la population, une fois disqualifiée la résistance fondée sur les droits. Il y a peut-être ici une opportunité pour le droit de revenir comme critique de cette vision de la rationalité gouvernementale exposée par Foucault. Mais là encore, le travail de *diagnosticien* auquel se livre Foucault ne permet pas de considérer qu'il a souscrit à cette vision de la rationalité gouvernementale : il a surtout réussi à exposer avec une clarté saisissante ces enjeux politiques du néolibéralisme.

Ce qui intéresse et bouscule de nombreux juristes et/ou politistes, c'est sans doute le fait que Foucault écrit une histoire de la gouvernementalité libérale sans se référer aux thèmes classiques de la philosophie politique que sont les sujets, l'Etat, la société ou la souveraineté. Et il est frappant de constater qu'il semble en avoir retiré la capacité à être moins déformé dans sa description et sa compréhension des choses que ne le sont de nombreux juristes et politistes contemporains avec leurs concepts qui peinent parfois à expliquer les évolutions et transformations des phénomènes de pouvoir.

Foucault prend ainsi l'exemple de l'Allemagne contemporaine, et il constate que dans cet Etat « *l'économie produit de la légitimité pour l'Etat qui en est le garant* ». En Allemagne selon Foucault : « *l'économie est créatrice de droit public* »<sup>10</sup>. N'y a-t-il pas ici la description d'un mouvement de fond plus général, visible au gré d'une victoire idéologique assez nette du néolibéralisme ? L'essor du droit de la concurrence à l'échelle européenne et les fondements idéologiques de la construction européenne plus largement tendent à le démontrer. On serait même tenté d'y voir, dans une certaine mesure, une victoire de l'économie sur le droit, et de la gouvernementalité sur la souveraineté. L'actualité de la pensée foucauldienne ne cesse de nous saisir.

La dernière question qui ressort de ce panorama très rapide de la technologie de gouvernementalité, à la suite des propos très stimulants de Fatou Ba Sene, concerne la souveraineté, ou plutôt son contournement. Foucault ne s'appuie pas sur la souveraineté pour envisager la gouvernementalité libérale : il s'appuie sur l'individu et sur son rôle très concret. C'est un individu rationnel et « auto-entrepreneur de lui-même » que Foucault décrit. Et cela permet de contourner l'une des grosses difficultés de la théorie de l'Etat appuyée sur la souveraineté : dans le système libéral, l'individu ne renonce pas à certains de ses droits individuels pour que se mette en place un Etat censé agir pour le bien commun. Dans le système libéral, l'individu ne fait que se focaliser sur sa propre conduite et sa propre réussite. C'est toute la force de cette pensée économique.

Foucault propose en somme dans son cours *Naissance de la biopolitique* la description d'une vie en commun, avec une somme d'individus (est-ce une société ?) qui

---

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 85-86.

se maintient non pas à partir d'un acte souverain qui viendrait réunir ces individus sur un territoire par le pouvoir de la contrainte, mais grâce à l'institution de la liberté économique.

Le marché est-il alors une utopie ? Peut-on effacer les déviations ou errances humaines par des rapports exclusivement économiques ? Il est éclairant de regarder le marché par ce prisme, et d'envisager alors l'impossibilité d'un règne véritable du marché comme le résultat de l'inapplicabilité d'une utopie. Le travail de Foucault invite à renverser les réflexes analytiques pour utiliser le libéralisme comme un dispositif expérimental, comme l'a fort bien relevé Fatou Ba Sene.